

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 27 FEVRIER 2025
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2025-01-10– URBANISME (2.1) – MODALITES DE COLLABORATION
AVEC LES COMMUNES MEMBRES POUR L'ELABORATION DU REGLEMENT
LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL**

DATE DE CONVOCATION : 20 FEVRIER 2025

DATE DE PUBLICATION : 04 MARS 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, HENRION Martine, PICARD Denis, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de CARON Jean-François), LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de MANSUY Thierry), MARTIN Vincent, PIERSON Chantal (départ à compter de la 2025.01.10), DOHR Hervé, CHAPUY Jacques (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE Jean-François), ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, RIVET Lionel (ayant la procuration de CAULE Emeline à compter de la 2025.01.07), HEYOB Olivier (ayant la procuration de COLIN Xavier), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANÉGRA Jorge (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ERDEM Olivier), LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé (ayant la procuration de BONNIN Pierre), CAULE Emeline (départ à compter de la 2025.01.07), FAVRET Régis, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	BONNIN Pierre, ROSSO Michel, CARON Jean-François, MANSUY Thierry, DEPAILLAT Bernard, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Aide, DICANDIA Chantal, ASSFELD LAMAZE Christine, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	7 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	WINIARSKI Patricia
<u>Nombre de présents :</u>	60 présents du début à la 2025-01-06. 59 présents de la 2025-01-07 à la 2025-01-09. 58 présents de la 2025-01-10 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	66 votants du début à la 2025-01-09. 65 votants de la 2025-01-10 à la fin.

Vu la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement qui a modifié les dispositions du Code de l'Environnement relatives à la publicité, aux enseignes et aux préenseignes ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.581-14 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et plus particulièrement son article L 153-8 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 3 octobre 2024 prescrivant l'élaboration du RLPi ;

Vu le débat en commission des maires qui s'est tenu le 6 février 2025 ;

Considérant que la communauté de communes Terres Toulouises (CC2T) a prescrit l'élaboration d'un RLPi sur son territoire ;

Considérant que la CC2T souhaite élaborer ce document en associant le plus étroitement possible les communes membres afin que ces dernières puissent se l'approprier et qu'ainsi, le RLPi devienne un outil efficace dans le cadre de la préservation du cadre de vie des habitants tout en favorisant le développement économique ;

Considérant que cette collaboration doit se faire de la façon la plus fluide possible afin que la procédure puisse avancer conformément au planning prévisionnel.

Il est proposé de mettre en place les méthodes de collaboration suivantes :

- Mise en place d'un comité de pilotage qui suivra toute la procédure dans la durée,
- Désignation de deux élus référents par commune chargés de :
 - participer aux réunions du comité de pilotage,
 - informer régulièrement les membres du conseil municipal sur l'avancement du RLPi,
- Organisation d'une commission des maires aux étapes clefs de la procédure (arrêt et approbation),
- Lorsqu'une commune dispose d'un service urbanisme, celui-ci est étroitement associé à la réflexion concernant l'élaboration de la partie règlementaire.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- **Fixer les modalités de la collaboration avec les communes membres de la façon décrite précédemment conformément à l'article L.153-8 du code de l'urbanisme.**
- **Autoriser monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX